



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### **1 Intitulé du projet**

Reconstruction de la station d'épuration de Saint Loup de Fribois et le transfert du poste de refoulement N°1 de Crevecoeur en Auge.

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

CA LISIEUX NORMANDIE

Raison sociale

ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE

N° SIRET

2 0 0 0 6 9 5 3 2 0 0 2 2 0

Type de société (SA, SCI...)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

M. AUBEY, Président CA LISIEUX NORMANDIE

Prénom(s)

François

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/ CE).	Le projet prévoit un pompage temporaire de la nappe phréatique dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour un débit supérieur à 8m <sup>3</sup> /h (estimé à 15m <sup>3</sup> /h maximum)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté d' Agglomération Lisieux Normandie porte un projet d'une nouvelle station d'épuration pour le système d' assainissement collectif de communes de Saint-Loup-de-Fribois, Crèvecœur-en-Auge et Le Mesnil-Mauger. Ce projet consiste en la construction d' une nouvelle station d' épuration des eaux usées dimensionnée pour 1 210 équivalents-habitants, située sur la parcelle A149 au lieu-dit Chemin de Genteville, à Saint-Loup-de-Fribois. Il comprend également la création d' un poste de refoulement et la mise en œuvre d' un réseau de refoulement gravitaire puis sous pression d' environ 1,4 km, reliant la future STEP au point de rejet dans la rivière « La Vie ».

Le projet est mené dans un objectif de mise en conformité réglementaire. Il vise à remplacer les ouvrages d' assainissement existants, devenus sous-dimensionnés et non conformes, en particulier la station actuelle de Saint-Loup-de-Fribois.

Cette dernière sera mise hors service puis démolie après la mise en fonctionnement de la nouvelle installation. Un pompage de nappe est prévu lors de la phase travaux et les débits estimés selon l'étude de sol dépassent les 8m<sup>3</sup>/h (maximum 15m<sup>3</sup>/h)

#### 4.2 Objectifs du projet

Aujourd' hui, la commune nouvelle de Belle-Vie-en-Auge, issue du regroupement de Saint-Loup-de-Fribois, Crèvecœur-en-Auge et Le Mesnil-Mauger, dispose d' un système d' assainissement fragmenté et vieillissant. La station d' épuration actuelle, située à Saint-Loup-de-Fribois, ne permet plus de garantir un traitement conforme aux exigences réglementaires, tant du point de vue de la capacité hydraulique que des performances épuratoires. La Communauté d' Agglomération a donc engagé un projet visant à centraliser et moderniser le traitement des effluents des trois anciennes communes sur un nouveau site unique (parcelle adjacente à l'existante), avec un objectif de long terme : sécuriser et pérenniser la gestion de l' assainissement collectif, tout en protégeant la rivière La Vie, cours d' eau récepteur (le rejet de l'ancienne station étant dans l'Algot)

Le projet prévoit également la création d' un nouveau poste de refoulement rue Franck Rées, en remplacement de l' ouvrage existant en mauvais état général. Ce nouvel équipement permettra, en outre, le raccordement du nouveau lotissement sur ce secteur. En concentrant les flux vers une installation unique et performante, la collectivité anticipe les besoins futurs du territoire tout en répondant aux exigences des services de contrôle (Agence de l' eau, police de l' environnement).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux débuteront par l' aménagement de la parcelle A149, chemin de Genteville, à Saint-Loup-de-Fribois, destinée à accueillir la future station d' épuration.

Cette phase comprendra :

- la réalisation des terrassements généraux et de l' adaptation du site au projet ;
- l' installation d' un réseau de refoulement d' environ 1,4 km et du poste de refoulement en sortie de clarificateur, destiné à transférer les eaux traitées jusqu' à la Vie ;
- la construction des ouvrages de traitement (prétraitement, bassin d' aération, clarificateur et filière boues) dimensionnés pour 1 210 EH ;
- la création d' un nouveau poste de refoulement rue Franck Réés, en remplacement de l' ouvrage existant vétuste ;
- la réalisation d'un pompage de nappe : le débit varie de 1 à 15 m<sup>3</sup>/h. les eaux pompées seront refoulées par le poste de refoulement (réalisé dès le démarrage de l'opération) vers la Vie afin d' être sous le seuil de déclaration au titre de la loi sur l'eau en débit et déclaration au niveau du tableau R1 (lié au rejet des nitrates présents dans la nappe pompée).
- la reconversion du site de l' ancienne station d' épuration de Saint-Loup-de-Fribois, incluant la mise hors service définitive des ouvrages existants, leur démantèlement, et la réhabilitation de l' ancien site en compensation de zone humide

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La future station traitera les effluents d' environ 1 210 EH, elle fonctionnera en permanence et fera l' objet d' un suivi régulier de ses performances, en conformité avec l' arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

La station permettra de disposer en phase d'exploitation :

- de prétraitements complets efficaces (tamis rotatif, vis de compactage) plus robuste que l'existant qui ne possédait pas de prétraitements
- d'un bassin d'aération comprenant une zone d'aération / anoxie équipé de raquettes d' aération et un agitateur (410 m<sup>3</sup>) et d'une injection de chlorure ferrique en complément pour le traitement physico-chimique du phosphore
- d'un clarificateur comprenant des ouvrages annexes tel que : dégazeur, bac à écumes et recirculation.
- d'une filière boue liquide (table d'égouttage) et stockage en silo à boues avec possibilité d'injecter du lait de chaux pour hygiéniser les boues et une valorisation des boues par épandage agricole.

Une fois la nouvelle STEP mise en service, la station actuelle sera mise hors exploitation, puis progressivement démantelée. L'ancien site de traitement sera démolit selon la période d' intervention autorisée par l' écologue soit entre août et octobre, afin de respecter la sensibilité des reptiles. Le projet sera suivi par un écologue.

Le terrain sera réhabilité en zone de biodiversité en vue de la compensation de zone humide. Il sera construit des aménagements pour les reptiles (lézard des murailles) : tas de pierre, (comme refuge et place d' ensoleillement) et hibernaculum pour l' hibernation.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de Déclaration Loi sur l'eau au titre du code de l'environnement
- Permis de construire et démolition (déjà instruit)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Capacité de la STEP	1210 EH
Surface de la parcelle concernée	3476 m <sup>2</sup>
Bassin d'aération	78 m <sup>2</sup>
Clarificateur	44 m <sup>2</sup>
Surface globale de l'opération : future STEP et ancienne STEP compensation	4 401 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Chemin de Genteville

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Saint-Loup-de-Fribois

Code postal : 1 4 3 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 ° 0 0' 6 4" E Lat. : 4 9 ° 1 1' 5 9" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

\_\_\_\_\_

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

\_\_\_\_\_

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la présence de deux ZNIEFF au droit des futures implantations : - Les zones de la future STEP et la zone du point de rejet sont situées au sein de la ZNIEFF de type II du « Marais de la Dives et ses affluents » portant la référence 250008455. - La zone du point de rejet actuel (rejet du pluvial) est située au sein de la ZNIEFF de type I de « l' Algot et ses affluents » 250020083.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet STEP est située à l' intérieur du périmètre de protection du Manoir de Saint-Loup-de-Fribois. La zone du projet PR est à l' intérieur des périmètres de protection des monuments suivants : - Abords du château de Crèvecœur-en-Auge ; - Manoir de Crèvecœur-en-Auge ; - Manoir de Beuvilliers.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide d'une surface de 1 807 m <sup>2</sup> dans la partie sud de la parcelle A149 le long de la route et du fossé qui la borde. Dans le cadre du projet 312m <sup>2</sup> sont impactés.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Balthonien (code national : 03003)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches du projet sont : - Marais Alcalin de Chicheboville-Bellengreville : FR2500094 à 15 km - Littoral augeron : FR2512001 à 22 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des pompes temporaires sont prévus dans la nappe phréatique, dans le cadre du rabattement de nappe réalisés lors de la phase travaux. Organisation pour éviter de réaliser tous les ouvrages en même temps, pompage 24h/24 pendant 4 mois maximum de 15m <sup>3</sup> /h Sans impact structurel sur les niveaux piézométriques à moyen et long terme
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact sur les masses d'eau souterraines est jugé très faible, compte tenu de la courte durée du pompage et de l'absence de rabattement permanent. Toutefois, le projet étant localisé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), une vigilance accrue est requise, et une procédure réglementaire spécifique : autorisation de pompage est en cours au titre de la loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déblais importants, principalement issus : du terrassement des ouvrages, de la pose du réseau de refoulement, de l'aménagement de voiries et d'accès techniques sur la parcelle. Les déblais excédentaires seront envoyés vers un centre de traitement spécifique conformément à la réglementation en vigueur. Aucune terre ne sera déposée en zone humide et zone inondable. Cela aura un impact localisé et temporaire en termes de trafic, bruit et poussières, principalement à proximité de la voie d'accès chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration ne demandera pas une consommation en eau potable supérieure à la situation actuelle. une réutilisation de l'eau traitée (eau industrielle) est prévue afin de limiter la consommation d'eau potable.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction localisée d'habitats naturels et de zones humides: environ 300 m <sup>2</sup> lors du terrassement; Perturbation et dérangement de la faune locale, notamment les lézards des murailles (espèce protégée), observés en nombre significatif sur le site de l'ancienne STEP; risque de perturbation des oiseaux et entomofaune lors de la phase chantier (abattage, débroussaillage, terrassement) ; coupure ponctuelle des continuités écologiques en lien avec les travaux de réseaux. Le projet sera suivi par un écologue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne une artificialisation modérée d'espaces naturels non bâtis, sans atteinte à des surfaces agricoles ni à des boisements. Le site de la STEP actuelle sera utilisé comme site de compensation de zone humide et redeviendra un espace naturel. L'impact est jugé faible à modéré et localisé, et des mesures de limitation de l'emprise et d'intégration paysagère sont prévues (implantation en retrait, haies périphériques, le maintien de la végétation existante si possible,...).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est partiellement concerné par un aléa faible à modéré d'inondation et la commune a déjà été reconnue en catastrophe naturelle (inondations, coulées de boues). Cf carte en annexe. Le projet est adapté à ces aléas : installations électriques surélevées et les ouvrages hydrauliques sont hors sol. L'accès à la station n'est pas classé inondable, la partie de voirie de retournement située en zone inondable est au niveau du TN (possible de se retourner avec des petits véhicules cependant)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase travaux, les déplacements/trafics engendrés par le projet ne seront pas différents de ceux observés avant le projet. L'incidence du projet sur cette thématique est donc jugée nulle.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les équipements sont faiblement émissifs et en retrait des habitations. Le projet engendrera un bruit similaire à la situation actuelle car les équipements seront confinés et capotés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores sont attendues en phase chantier (engins, terrassements,... Elles seront limitées dans le temps et encadrées par les prescriptions du code de la santé publique.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de la station, les zones les plus génératrices d'odeurs sont le poste, le BSR, le tamis rotatif, le local de déshydratation et le stockage des boues. ces zones sont confinées et désodorisées
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de plainte de voisinage à ce jour.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, il pourrait y avoir des vibrations en fonction des fondations à réaliser (sera déterminé dans le cadre des missions géotechniques). En phase exploitation, le projet ne génère rien.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	un éclairage des installations est prévu mais ne sera actif qu'en présence de personnel
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux usées traitées
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet dans la VIE (poste de refoulement), les rejets sont compatibles avec le bon état du cours d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues seront épaissies puis stockées sur site avant évacuation vers l' épandage agricole. Les refus de dégrillage seront compactés en ensachés puis stockés dans une poubelle puis ils seront évacués avec la collecte des ordures ménagères La production de déchets inertes ou non dangereux reste similaire à l' existant.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle voisine de l'actuelle station d'épuration, sans occupation ni usage humain identifié.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---



---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une analyse faune-flore a été menée en amont du projet. Elle a permis d'identifier la présence du lézard des murailles sur le site de l'ancienne STEP et une zone humide de 1807 m<sup>2</sup> à proximité de la future station. Ces éléments ont conduit à intégrer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation dans le projet. Les incidences sur les milieux aquatiques sont traitées dans le dossier loi sur l'eau. Aucun autre dispositif réglementaire n'a requis d'évaluation environnementale spécifique à ce stade.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre des mesures d'évitement :

- Implantation limitée en zone humide, la totalité du site ne se situe pas en zone humide

De réduction :

- Travaux hors période sensible pour les reptiles : selon les recommandations de l'écologue et un suivi écologique est prévu sur 3 ans.

- Création d'habitats pour lézards,

Et de compensation :

- Compensation zone humide : 300 m<sup>2</sup> à compenser

Pendant la phase travaux du pompage de nappe sera nécessaire. Les études géotechniques ont permis de calculer le débit de pompage. En fonction du type d'ouvrage, le débit varie de 1,5 à 160 m<sup>3</sup>/h. Selon la rubrique 1.3.1.0. de la nomenclature Loi sur l'Eau, nous sommes soumis à Autorisation puisque le débit de pompage prévu est supérieur à 8 m<sup>3</sup>/h en phase travaux.

Les travaux seront réalisés en période de nappe basse. Des solutions seront mises en place afin de limiter les arrivées d'eau, comme l'installation de parois étanches (préconisation tirée de l'étude géotechnique).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à remplacer une STEP vétuste par un équipement neuf, conforme aux normes actuelles. Le site est situé en ZNIEFF de type II et en zone humide avec présence du lézard des murailles. Ces enjeux ont été pris en compte : implantation en retrait, travaux hors période sensible, création d'habitats compensatoires. Le projet est hors Natura 2000 et ses incidences sont localisées, temporaires ou compensées. Un suivi par un écologue est prévu = passage préalable au démarrage des travaux, accompagnement le temps du chantier puis suivi sur plusieurs années. Le site de la STEP actuelle deviendra un espace naturel permettant de compenser l'aménagement de la nouvelle STEP et de créer un habitat adéquat aux lézards. La réalisation d'une évaluation environnementale retarderait une mise en conformité urgente, alors que la station actuelle présente des non-conformités avérées et est mise en demeure par la DDTM. Nous estimons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plans relatifs au projet de la station	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etudes géotechniques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Extrait DLE impacts	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Rapports zones humides	<input type="checkbox"/>
5	pompage de nappe	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ASSE

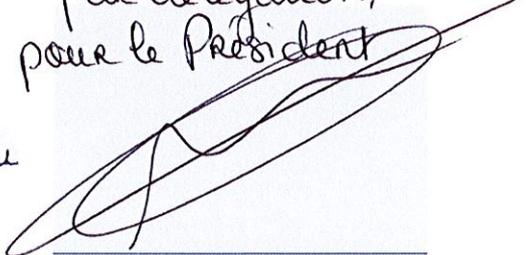
Prénom Morgane

Qualité du signataire Directrice des Cycles de l'Eau de l'Agglomération Lisieux Normandie

À Lisieux

Fait le 11/06/2025

Par déléguation,  
pour le Président



Signature du (des) demandeur(s)